

**RESUME DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA  
REGLEMENTATION SPORTIVE AU 16/09/2011**

**A) Modifications définitives (éditées sur le site fédéral) :**

1) Art 92 : Création de la « F1 » (1<sup>ère</sup> Division Féminine) constituée de 16 équipes : 1 équipe par club de l'Elite féminine et les 8 équipes les mieux classées dans les qualificatifs F2-F3

2) Art 3-2 : Comptabilisation des points de classification du début de la saison sportive au soir des Fédéraux Quadrettes. (Pas de prise de points du soir du Fédéral Q 2012 au 16/09/2012)

Art 3-6 : Si disqualification ou abandon d'une équipe, l'adversaire marque les points de classification. De même si une équipe est forfait.

3) Art 21 : La double licence :

*Un joueur titulaire d'une licence compétition (sauf G -18 ans 1<sup>ère</sup> année), au sein d'une AS qui ne participe pas nommément au championnat des clubs, a la possibilité de se licencier également dans une autre AS de son CS (ou CBR à défaut de CS) inscrite au championnat des clubs.*

Voir Document N° 1.

4) Art 22-3 : Les F-18 1<sup>ère</sup> année sont surclassables, mais par le Médecin Fédéral seulement.

5) Art 47-3 : Concours PROPAGANDE : Composition des équipes au plan national pendant toute la saison sportive.

6) Dans les compétitions avec « 1 joueur National autorisé », une joueuse F1 ou F2 n'est pas admise s'il y a déjà un joueur de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> Division. Par contre une équipe féminine homogène F1/F2 est autorisée.

7) Annexe 5 : Clubs Sportifs

Voir document N° 2

8) Art 71 : Dans les compétitions Adultes, les -18 (G ou F) sont assimilés :  
- 2D ou F2 pour les Collectifs « France Jeunes »  
- 3D ou F3 pour les Collectifs « Espoirs »  
- 4D ou F4 pour les autres

9) Annexe 3, Art 12, 13, 15 et 21 :

Championnats de France : nombre d'équipes, qualifications, répartitions par poules :

a) QUADRETTES :

1D : 16 éq. 4 poules de 4

2D : 64 éq. (48 par le classement, 16 par les Fédéraux) ; 16 poules de 4

3D : 128 éq. (Fédéraux) ; 32 poules de 4

4D : 160 éq. : (Fédéraux) ; 32 poules de 5 ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> = Championnat ;  
3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> = Coupe de la Fédération ; 5<sup>ème</sup> : éliminé.

V : 40 éq. : (Fédéraux) ; 8 poules de 5 ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> = Championnat ; 3<sup>ème</sup>  
et 4<sup>ème</sup> = Coupe de la Ville ; 5<sup>ème</sup> : éliminé.

b) TRIPLES FEMININS :

F1/F2 : 32 éq. (Fédéraux) 8 poules de 4

F3/F4 : 32 éq. (Fédéraux) 8 poules de 4

c) DOUBLES :

- 1D : 32 éq.
- 2D : 64 éq (32 par classement, 32 par les Fédéraux) ; 16 poules de 4
- 3D : 40 éq. ( Fédéraux) ; 8 poules de 5, 2 qualifiés par poule
- 4D : 40 éq. ( Fédéraux) ; 8 poules de 5, 2 qualifiés par poule
- F1 : 16 équipes
- F2/F3 : 32 éq ( 8 par classement, 24 par Fédéraux) ; 8 poules de 4
- F4 : 32 éq ( 8 par classement, 24 par Fédéraux) ; 8 poules de 4

d) SIMPLES :

- 1D : 48j (3j par équipe) ; 16 poules de 3
- 2D : 40j (Fédéraux) ; 8 poules de 5 à 2 qualifiés.
- 3D : 40j (Fédéraux) ; 8 poules de 5 à 2 qualifiés.
- 4D : 40j (Fédéraux) ; 8 poules de 5 à 2 qualifiés.
- F1 : 16j (1 par équipe)
- F2/F3 : 32j. (Fédéraux) ; 8 poules de 4.
- F4 : 32j. (Fédéraux) ; 8 poules de 4.

10) Annexe 4 : AS  $\frac{3}{4}$  :

Art 2 : nombre de points dans un match :

- 1<sup>er</sup> tour : Q=4 pts ; D=2pts ; S=2pts ; TOTAL=8pts
- 2<sup>ème</sup> tour : 3x2pts au point ; 3x2pts au tir ; TOTAL=12pts
- 3<sup>ème</sup> tour : Q=4 pts ; D=2pts ; S=2pts ; TOTAL=8pts

Moitié des points si égalité

TOTAL du MATCH : 28pts

**B) Modifications possibles (en cours de validation) :**

1) Art 63 : Les fiches doivent être signées par les capitaines lors de la restitution des licences. Cette signature vaut reconnaissance du nombre de victoires indiquées par l'Arbitre.

2) Art 64 : - Dans les concours par poules, si, suite à des forfaits, des poules sont ramenées à 2, on les complète à 3équipes par un tirage au sort effectué parmi les poules de 4 ;

- Complément de tirages :

\* version officielle : *Cependant si le concours est incomplet une équipe non inscrite peut venir compléter le tirage dans l'une des places laissées libres après le tirage au sort, en présence de l'arbitre **et avant le début de la compétition.***

\* version proposée :

*Je préconise, ce qui correspond d'ailleurs à la réalité du terrain, de mettre un office au plus (si le nombre d'équipes présentes après le tirage est impair) à la 1<sup>ère</sup> partie, puis les éventuels non-inscrits, dans l'ordre de leur arrivée*

- 1) « couvrir » l'office initial s'il existait
- 2) créer un nouvel office
- 3) « couvrir » ce nouvel office
- 4) etc, etc

*Dans tous les cas, aucune équipe n'est admise après le début de la compétition.*

- Le tirage après la 1<sup>ère</sup> partie se fait sous enveloppe cachetée.

3) Art 68-3 : Tenue uniforme haut du corps dès la 1<sup>ère</sup> partie dans les concours PROPAGANDE et PROMOTION

4) Tirage unique dans les concours nationaux

B DUMOULIN 23/09/2011